



Projets portés par les mandats précédents :

Une journée de sensibilisation au zéro déchet

Une expo et une spectacle jeune public au profit d'Action Contre la Faim pour sensibiliser au fléau de la faim
(en partenariat avec le CMJ de Vourey)

Plantation de 8 arbres pour créer des ilots de fraîcheur près des équipements sportifs

Une campagne d'affichage contre les déjections canines

Participation aux différentes cérémonies

Une tyrolienne pérenne dans le parc du Clos des Chartreux

L'installation de bancs dans l'espace public

Réalisation de fresques au sol devant les écoles dans le cadre d'une campagne de sensibilisation à la vitesse routière

Des après-midis jeux et passions avec les seniors

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES CM1 - CM2 - 6ème - 5ème

Venez partager et faire vivre votre projet !



Le CMJ, qu'est-ce que c'est ?



Un mandat de 2 ans, de décembre 2026 à novembre 2028

Une assemblée de 20 jeunes filles et garçons

Un lieu d'échange pour participer à la vie de la commune

Des sorties et découvertes citoyennes

Un lieu de découverte de la vie municipale

Un lieu d'expérimentation de la démocratie participative

Un lieu d'expression et de construction projets citoyens

TULLING
FURES

➡ Comment cela fonctionne ?

Campagne électorale
du lundi 2 au vendredi
13 novembre

Vote en mairie ou au
collège, la semaine du 23
novembre

Proclamation des
résultats le vendredi 27
novembre

Conseil municipal
d'installation première
quinzaine de décembre

➡ Rôle des Conseiller.ères Municipaux Jeunes :

Auprès de la ville :

S'engager

Recueillir et
proposer des idées

Être porte parole

Echanger

Créer des projets
d'intérêt général

Communiquer sur
les projets réalisés

Représenter

Restituer

Auprès de leurs
camarades :

➡ Et après, une fois élu ?

Trois commissions qui se
réunissent en moyenne
tous les 2 mois :

"Vivre Ensemble"

"Cadre de Vie"

"Parole des
jeunes"



Une ou 2 séances plénières
par an :

Lieu de restitution
du travail effectué en
commissions
et du vote des projets

Lieu de réflexion et
d'échanges pour la
construction de projet

- Animées par Monsieur le Maire, les adjoint.es ou conseiller.ères municipaux référent.es des commissions
- Accompagnées par la chargée de coopération